Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-212203129-20261102-2026_10_04-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
COMMUNE DE SAINT-MADEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MADEN

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur COULOMBEL Sylvain, Maire.

Nombre de membres : 11
En exercice : 11
Présents : 8 puis 9
Votants : 8 puis 9
Date de convocation : 02 octobre 2026

PRÉSENTS : COULOMBEL Sylvain, CHENU François, DOUCET Emilie, BRIONNE Noëlle, VERDON Laure, BROSSE Hubert, FAUCON Patrick, LECHEVESTRIER Yves-Marie

ABSENTS EXCUSÉS : REHEL Elodie, ROBERT Emilie LECHEVESTRIER Manuel (arrivée à 19h37)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DOUCET Emilie

Télérelevé et Convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de relais
Délibération n°2026-10-04

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention domaniale ayant pour objet l'installation de relais de télérelevé des compteurs d'eau.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer

Pour : 9 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à Saint-Maden le 28/10/2026
Le Maire,
Sylvain COULOMBEL

Secrétaire de Séance
DOUCET Emilie

MAIRIE DE SAINT MADEN (Côtes d'Armor)